NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1995/P/L.8
9 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 1995
20-23 mars 1995
Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire*

POUR INFORMATION

ÉVOLUTION DU PROGRAMME AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD

RÉSUMÉ

Le présent document expose et analyse les principales orientations et l'évolution qui ont marqué le programme de coopération de l'UNICEF au Moyen-Orient et en Afrique du Nord au cours de l'année 1994.

Le bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord est chargé des activités de coopération du Fonds dans les pays et territoires suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chypre, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Oman, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie, Turquie et Yémen ainsi que la Rive occidentale et Gaza.

* E/ICEF/1995/10.

95-07033 (F) 040495 170495

9507033

TABLE DES MATIÈRES

		Paragraphes	Page
INTRODUCTION		1 - 4	3
I.	APERÇU RÉGIONAL	5 - 7	3
II.	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT	8	4
III.	OBJECTIFS VISÉS ET STRATÉGIES ADOPTÉES POUR LA PRÉSENTE DÉCENNIE	9 - 21	4
IV.	IRAQ	22 - 24	7
V.	COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONS RÉGIONALES	25 - 29	8
VI.	APPLICATION DES POLITIQUES RÉCENTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	30 - 33	9
VII.	APPUI FOURNI PAR LE BUREAU RÉGIONAL AUX PROGRAMMES DE PAYS	34 - 35	10
VIII.	TENDANCES ET PERSPECTIVES	36	10

INTRODUCTION

1. Au cours de l'année écoulée, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a connu d'importants bouleversements dont le plus marquant a été le processus de paix au Moyen-Orient.

2. La plupart des pays de la région ont beaucoup progressé sur la voie de la réalisation des objectifs visés pour le milieu de la décennie et se sont dotés de systèmes qui devraient leur permettre d'atteindre les objectifs fixés pour l'an 2000.

3. Seize des 21 pays que compte la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et les cinq autres comptent mener à bonne fin la procédure de ratification d'ici à la fin de 1995. Les pays de la région ont su maintenir sur leur lancée les activités de vaccination en vue de parvenir à vacciner tous les enfants de la région d'ici à 1990. Dans 17 d'entre eux, les taux de vaccination sont supérieurs ou égaux à 80 %. D'importants progrès ont pu être réalisés dans le domaine de l'éradication de la poliomyélite et le nombre de cas de rougeole et de décès imputables à cette maladie a été considérablement réduit. Dans tous les pays, à l'exception de l'Algérie, de Djibouti, du Soudan et du Yémen, le taux d'utilisation des thérapies de réhydratation par voie orale devrait dépasser 80 %. La réalisation des objectifs qui, en matière d'éducation, avaient été fixés pour le milieu de la décennie constitue un défi pour de nombreux pays, notamment pour ceux où le taux de scolarisation net est très largement inférieur à 80 %. La lutte contre les inégalités dont sont victimes les filles qui ne peuvent avoir accès au même titre que les garçons à un enseignement de qualité demeure un objectif majeur.

4. Les liens de partenariat stratégiques qui se sont établis entre les médias et les différentes institutions financières et techniques de la région continuent de se développer et de se renforcer. Les buts que l'on s'est fixé pour 1995 sont les suivants : faire en sorte que la grande majorité des pays de la région atteignent les objectifs visés pour le milieu de la décennie, préserver les acquis et axer l'action sur la réalisation des objectifs visés pour l'an 2000.

I. APERÇU RÉGIONAL

5. À la suite à l'accord conclu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine en septembre 1993, Israël et la Jordanie ont signé un traité de paix en 1994. Les négociations entre Israël et la République arabe syrienne et le Liban se poursuivent. Les Palestiniens qui vivent dans les zones autonomes de Gaza et de Jéricho assurent la conduite de leurs propres affaires. En outre, l'Autorité palestinienne assume désormais la direction des services d'éducation et de santé dans huit districts de la Cisjordanie occupée.

6. Outre les dommages qu'elle a infligés aux infrastructures, la guerre du Golfe a contraint de très nombreux travailleurs originaires de pays exportateurs de main-d'oeuvre (Égypte, Jordanie, Maroc et Tunisie) et dont les remises de fonds étaient indispensables à leur survie à rentrer chez eux. En outre, dans ces pays, le tourisme qui constituait une importante source de devises, a

décliné. De nombreux pays du Golfe connaissent des déficits budgétaires tandis que les enfants algériens, iraquiens et soudanais continuent d'être victimes des conflits armés qui font rage dans leurs pays respectifs.

7. L'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie ont adopté des politiques d'ajustement structurel visant à revitaliser leur économie. Les conditions dans lesquelles ces réformes ont été appliquées ont placé les femmes et les enfants pauvres dans une situation économique extrêmement difficile. Dans certains pays, quelques dettes extérieures ont été annulées dans le cadre du processus de paix. L'UNICEF recommande que les services destinés aux femmes et aux enfants bénéficient d'une partie des fonds devant être dégagés dans le cadre de ce processus.

II. CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

8. Seize des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. Les cinq pays qui ne l'ont pas encore fait, à savoir l'Oman, le Qatar, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis et la Turquie, comptent mener à bien la procédure de ratification d'ici à la fin de 1995. Deux seulement des neuf pays qui, en 1994, devaient présenter des rapports sur l'application de cette convention se sont acquittés de cette obligation. Dans la plupart des pays de la région, on a fait valoir, en se fondant sur les dispositions de la Convention, que les programmes nationaux de développement devaient prendre dûment en considération les besoins des enfants. La Convention servira également, au même titre que les programmes nationaux d'action, de cadre à l'élaboration de programmes de pays. Certains pays ont créé des commissions nationales pour les enfants, qui ont été chargées de surveiller la mise en oeuvre de la Convention. Parmi les autres activités destinées à promouvoir la mise en oeuvre de cet instrument, on citera la mise au point de matériel pédagogique scolaire et parascolaire, la diffusion, par les médias, de messages sur les droits des enfants et l'inclusion d'un enseignement sur la Convention relative aux droits de l'enfant dans les programmes scolaires ainsi que dans les programmes de formation conçus à l'intention des enseignants, des imams (dignitaires religieux), des militaires et des policiers. Les organisations non gouvernementales (ONG) s'intéressent de plus en plus aux questions touchant à la Convention. Les associations de juristes se sont montrés particulièrement actives et la faculté de droit de l'Université d'Alexandrie a achevé une étude sur la Convention et la charia. L'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation de l'unité africaine ont organisé des séminaires sur la Convention relative aux droits de l'enfant pour inciter tous les États islamiques et africains à ratifier et à appliquer cet instrument.

III. OBJECTIFS VISÉS ET STRATÉGIES ADOPTÉES POUR LA PRÉSENTE DÉCENNIE

9. La plupart des pays de la région sont parvenus à imprimer un grand élan à la réalisation des objectifs visés pour le milieu de la décennie. Toutefois, l'Égypte, le Liban, le Maroc et la Turquie auraient encore besoin d'un appui spécifique. L'Algérie, l'Iraq, Djibouti, le Soudan et le Yémen se heurtent quant à eux à des difficultés encore plus grandes.

10. Tous les pays de la région, à l'exception de l'Algérie, de Djibouti, du Soudan et du Yémen, devraient pouvoir atteindre des taux de vaccination supérieurs ou égaux à 80 %; dans six de ces pays ces taux devraient pouvoir atteindre ou dépasser 90 %.

11. Les efforts entrepris en vue d'éliminer la poliomyélite sont axés sur trois zones : la péninsule arabique, le Maghreb et une zone englobant l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la République arabe syrienne, la Turquie, la Cisjordanie et Gaza. Des journées nationales de vaccination ont été organisées dans les deux premières zones et des activités analogues sont prévues pour la troisième zone. Durant ces journées, les enfants sont vaccinés contre différentes maladies et reçoivent des doses de vitamine A. La République islamique d'Iran a vacciné 9 millions d'enfants en une journée. Dans tous les pays de la région, et en particulier en République islamique d'Iran et au Soudan, les cas de poliomyélite ont diminué.

12. Tous les pays, à l'exception de l'Algérie, de Djibouti, du Soudan et du Yémen, devraient pouvoir atteindre les objectifs visés en matière de lutte contre la rougeole. Les décès imputables à la rougeole sont rares et la maladie frappe en général les enfants plus âgés qui n'ont pas été vaccinés ou chez lesquels il n'y a pas eu séroconversion.

13. Un protocole régional identifiant les différentes stratégies d'intervention à mettre en oeuvre pour éliminer le tétanos néo-natal a été distribué aux pays où l'incidence de cette maladie est très forte. En outre, un manuel d'obstétrique est actuellement diffusé dans l'ensemble de la région. Les pays du Golfe, l'Égypte, l'Iraq, la République islamique d'Iran et la Turquie signalent désormais tous les cas de tétanos néo-natal qui se déclarent dans leurs districts et leurs provinces. Les autres pays de la région commenceront à faire de même en 1995.

14. Tous les pays ont organisé des journées ou des semaines visant à promouvoir la thérapie de réhydratation par voie orale. Dans tous ces États, à l'exception de l'Algérie, de Djibouti, du Soudan et du Yémen, le taux d'utilisation de cette thérapie est supérieur à 80 %.

15. Au Bahreïn, tous les hôpitaux ont été déclarés officiellement "amis des bébés", dans le cadre de l'initiative "Hôpitaux amis des bébés", et en 1994, la Tunisie a pratiquement atteint l'objectif visé au titre de cette même initiative. L'Égypte, la République islamique d'Iran, la République arabe syrienne, la Tunisie et la Turquie se sont engagées à réaliser cet objectif d'ici à 1995. Le bureau régional compte traduire et diffuser une série de manuels d'initiation aux activités prévues dans le cadre de l'Initiative ainsi qu'un guide de formation aux méthodes d'allaitement. Le Soudan et le Yémen sont les seuls pays concernés par l'éradication de la filariose et on s'efforce actuellement d'y identifier les zones à haut risque.

16. En 1994, d'importants progrès ont pu être réalisés dans la lutte contre les carences en micro-nutriments, notamment les troubles dus à la carence en iode, les carences en vitamine A et les anémies ferriprives. Un atelier régional sur les troubles dus à la carence en iode a permis d'évaluer les différentes méthodes utilisées pour lutter contre ces troubles telles que la distribution

systématique de sel iodé. Diverses mesures ont été prises pour évaluer la situation propre à chaque pays, faire adopter des règlements, élaborer des politiques, mettre en place des systèmes de surveillance et commencer à produire et à distribuer du sel iodé. En 1995, tout le sel de table commercialisé en Jordanie, au Soudan et en République arabe syrienne sera iodé. L'Iraq, le Liban et la Turquie cherchent actuellement à accroître leur production de sel iodé et l'Égypte devrait pouvoir atteindre, dès le début de 1996, les objectifs visés dans ce domaine.

17. Dans plusieurs pays, le suivi régulier des efforts entrepris aux fins de la réalisation des objectifs visés s'est considérablement amélioré. En 1995, cette tendance devrait se confirmer, grâce à l'organisation de cours de formation intensive et en particulier à la tenue d'un atelier sur les enquêtes par indicateurs multiples. Les données de référence relatives aux indicateurs de suivi sont pratiquement complètes, à l'exception de celles qui portent sur la distribution systématique de sels iodés, et sur les carences en vitamine A et en protéines. Pour mesurer les progrès réalisés dans chaque pays, on s'est servi d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. De plus en plus nombreux sont les pays qui ont commencé à mesurer les progrès enregistrés dans leurs gouvernorats et leurs districts respectifs. La définition d'objectifs bien précis a permis de mobiliser des ressources et d'appeler l'attention des gouvernements sur les principaux problèmes de santé infantile. La surveillance des maladies devrait être renforcée bien que de nombreux pays aient commencé à s'y intéresser davantage.

18. Pendant la première moitié de 1994, on a cherché à encourager tous les bureaux de la région à rendre compte avec davantage de précision de la réalisation des objectifs fixés en matière d'éducation de base pour le milieu de la décennie. Pour recueillir, vérifier et comptabiliser les indicateurs requis à cet effet, on a eu recours à une méthode simple mais efficace : on a demandé à tous les bureaux de pays de présenter, sur un formulaire d'une page, une matrice contenant une série de données essentielles (taux de scolarisation brut et net, taux d'alphabétisation, données statistiques ventilées par sexe, etc.). Dix-sept des 21 bureaux de pays contactés ont accédé à cette demande et ont fourni des données dont le bureau régional s'est servi pour établir une série de graphiques comparatifs illustrant les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs visés pour le milieu de la décennie. On a aussi procédé à une analyse comparative des résultats obtenus dans les domaines suivants : scolarisation, lutte contre les inégalités entre filles et garçons et contre les abandons en cours d'étude et enfin nombre d'élèves ayant achevé leur cycle d'études. Ces travaux ont été utilisés à des fins de discussion et de propagande lors de différentes rencontres régionales. Les pays ont été classés suivant les résultats qu'ils avaient obtenus dans la réalisation des objectifs visés pour le milieu de la décennie, et rangés dans trois catégories distinctes. Pour chacune de ces catégories, on propose des stratégies distinctes mais complémentaires, le gros des ressources devant aller aux six pays dont les indicateurs sont les plus faibles et qui ont obtenu les plus mauvais résultats en matière d'éducation, à savoir l'Arabie saoudite, Djibouti, l'Égypte, le Maroc, le Soudan et le Yémen.

19. La démarche qui consiste à recentrer les programmes de pays en donnant la priorité à la scolarisation des filles, à l'éducation des jeunes et à l'adoption

de stratégies propres à assurer un enseignement élémentaire aux enfants non scolarisés a déjà donné des résultats. Le plan de scolarisation communautaire qui a été lancé en Égypte et qui est en fait un programme d'enseignement primaire conçu à l'intention des jeunes campagnardes non scolarisées, a bénéficié du ferme soutien du Gouvernement égyptien et de l'appui de donateurs canadiens. Le programme d'enseignement conçu à l'intention des campagnardes marocaines a pour but de scolariser les petites filles qui vivent dans les régions rurales où les inégalités entre hommes et femmes sont particulièrement marquées. Dans les provinces où ce programme a déjà été mis en oeuvre, le nombre d'écolières a augmenté. En Turquie, le programme qui vise à généraliser l'enseignement primaire à tous les niveaux et qui est axé sur les petites écoles de campagne, a déjà donné des résultats encourageants dans 10 provinces. La stratégie qui consiste à améliorer la qualité de l'enseignement et des méthodes d'apprentissage tout en recrutant davantage d'enseignantes commence à porter ses fruits. L'Iraq, la République arabe syrienne et la Tunisie réaménagent actuellement leurs programmes d'enseignement élémentaire afin de pouvoir répondre aux besoins des jeunes, notamment des filles, qui ne sont pas scolarisées. Au Liban comme en Cisjordanie et à Gaza, les programmes d'enseignement extra-scolaire destinés à la jeunesse suscitent un intérêt grandissant. Dans cette partie du Moyen-Orient, on apprend aux jeunes à oeuvrer en faveur de la paix et de l'établissement de relations harmonieuses entre les différentes communautés auxquelles ils appartiennent et qui sont actuellement déchirées par les conflits.

20. Grâce aux initiatives visant à améliorer les méthodes d'éducation parentale qui ont été lancées en Égypte, en Iraq, en Jordanie, en Tunisie et en Turquie, les collectivités locales et les ONG s'intéressent maintenant de plus en plus aux problèmes que pose le développement du jeune enfant. Dans les grandes villes de Turquie, on a mis sur pied un programme de formation intitulé "Les mères et le développement du jeune enfant" qui a pour but de mieux familiariser les parents avec ces problèmes. Le Gouvernement turc compte étendre ce programme à l'ensemble du territoire, avec l'aide de la Banque mondiale.

21. Nombreux sont les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui auront du mal à atteindre un taux de scolarisation net de 80 % d'ici à 1995. En effet, 64 % seulement de ces pays ont déjà franchi ce stade. Qui plus est, certains d'entre eux, en particulier ceux qui, à l'instar de l'Algérie, de l'Iraq, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la République arabe syrienne et de la Turquie, sont en proie à des conflits internes, des guerres civiles ou des difficultés économiques, devront prendre des mesures spéciales pour éviter une régression dans ce domaine.

IV. IRAQ

22. À sa deuxième session ordinaire tenue en avril 1994, le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'une assistance d'un montant de 16 millions de dollars à l'Iraq : 3 millions de dollars prélevés sur la masse commune des ressources et 13 millions de dollars provenant de fonds supplémentaires (E/ICEF/1994/13), décision 1994/R.2/6). Cependant, le montant des fonds supplémentaires versés a été très inférieur au montant approuvé. Outre le financement des programmes ordinaires, l'UNICEF a continué à fournir une assistance humanitaire dans le cadre du Programme d'assistance humanitaire

interorganisations. Le montant de la part allouée à l'UNICEF à la suite de l'appel de fonds interinstitutions était de 49 millions de dollars, dont 24 millions de dollars ont déjà été versés. Ces fonds ont permis de financer diverses activités : nutrition, santé, développement du jeune enfant, planification et établissement de statistiques sociales, approvisionnement en eau et assainissement, activités de promotion, communication et éducation. Quarante-cinq pour cent des fonds ont servi à financer les interventions d'urgence en faveur des femmes et des enfants dans trois gouvernorats du nord du pays.

23. La moitié des fonds supplémentaires ont été versés par des donateurs pour le financement de services dispensés dans le nord de l'Iraq en matière de nutrition, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de santé et d'éducation ainsi que pour l'approvisionnement en combustible. Ils ont également permis d'acheter des vaccins et de produire du matériel pédagogique pour les collectivités.

24. Conformément aux critères de l'UNICEF régissant l'allocation de fonds prélevés sur la masse commune des ressources, 300 000 dollars ont été alloués en 1995 aux trois gouvernorats du nord. L'UNICEF financera les activités relatives au développement du jeune enfant, les soins de santé psychosociale à l'intention des enfants traumatisés par la guerre, la planification, le suivi des activités et le développement de matériels de communication.

V. COOPÉRATION AVEC LES INSTITUTIONS RÉGIONALES

25. En 1994, le bureau régional a coopéré à des initiatives fructueuses avec la Ligue des États arabes. Des réunions ministérielles, comme la réunion des ministres arabes de la santé et celle des ministres arabes des affaires sociales et de l'éducation, ont approuvé les objectifs à mi-parcours et ces ministères suivent les progrès accomplis.

26. Le bureau régional a continué à renforcer la coopération avec l'Organisation mondiale de la santé grâce aux réunions annuelles des directeurs régionaux, aux réunions annuelles interpays sur le programme élargi de vaccination, les programmes de lutte contre la poliomyélite et contre les maladies diarrhéiques. Des journées nationales de vaccination et l'évaluation des résultats du programme de lutte contre les maladies diarrhéiques ont été organisées à Djibouti, en Iraq et au Soudan. Le bureau régional collabore également avec d'autres institutions régionales comme le Conseil arabe pour l'enfance et le développement, le Centre de formation et de recherche pour les femmes arabes, l'OUA et l'OCI. Il établira des fiches de synthèse fondées sur le projet panarabe pour le développement de l'enfant, comparant divers indicateurs régionaux comme les taux de fertilité, les taux de prévalence de l'allaitement maternel, les taux de mortalité des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans. Ces fiches de synthèse serviront aux activités de promotion et seront communiquées aux décideurs pour les aider à formuler la législation nécessaire.

27. Dans le domaine de l'éducation, le bureau régional collabore avec la Ligue des États arabes pour la collecte de données; avec l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine de la formation et de

l'échange d'informations; avec le bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation dans les États arabes et le Centre national pour la recherche et le développement pédagogiques d'Amman pour l'éducation des filles et mesurer les progrès accomplis en matière d'éducation; avec le Collectif de conseil arabe pour le développement du jeune enfant; avec l'Institut international de planification de l'éducation pour améliorer les grandes orientations de l'enseignement primaire; et avec l'Institut international pour l'éducation mondiale de l'Université de Toronto pour le projet d'éducation mondiale.

28. Le bureau régional coopère également avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et avec des ONG dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui aura lieu à Beijing en 1995. Les activités comprennent l'organisation d'un forum des ONG avant l'élaboration de la plate-forme d'action de la région arabe. De nombreux pays de la région ont envoyé des participants au forum des ONG, tenu avant la session du Comité préparatoire de la région arabe pour la quatrième Conférence sur les femmes. L'UNICEF a également coparrainé avec la CESAO une consultation d'experts sur les femmes et l'invalidité, qui fait également partie du processus de préparation de la prochaine Conférence sur les femmes.

29. L'UNICEF apporte également son concours à des ONG régionales. Un mémorandum d'accord et des plans de travail communs sont élaborés en collaboration avec le Conseil arabe pour l'enfance et le développement, comprenant notamment la création d'une base de données régionale sur les enfants à l'usage du public, et avec le Centre de formation et de recherche pour les femmes arabes pour l'analyse et la collecte des données. Parmi les principaux partenaires, on compte également l'Union de radiodiffusion des États arabes, l'Institut arabe pour les droits de l'homme et l'Organisation scoute arabe. L'Organisation scoute a axé son action sur la formation de chefs scouts aux activités de développement et de participation des collectivités et à la formation de formateurs pour la promotion de la thérapie de réhydratation par voie orale. À la fin du premier semestre de 1995, près d'un million de scouts arabes auront participé à la réalisation de l'objectif fixé pour 1995 en matière de thérapie de réhydratation par voie orale.

VI. APPLICATION DES POLITIQUES RÉCENTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

30. Les recommandations formulées dans l'évaluation faite par plusieurs donateurs sont mises en oeuvre dans le cadre d'un plan d'action régional sur l'éducation de base qui met l'accent sur le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation grâce à l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données et l'exécution de programmes d'éducation de base en suivant une approche régionale. En Égypte, au Maroc, au Soudan, en Tunisie et en Turquie, un enseignement de meilleure qualité commence ainsi à être dispensé aux filles et à d'autres groupes non scolarisés, comme les nomades et les pauvres, en particulier dans les zones rurales. En République islamique d'Iran, une meilleure analyse du problème de l'éducation a conduit à l'adoption de nouvelles stratégies de décentralisation visant à assurer la scolarisation des filles dans les zones rurales et urbaines.

31. Le renforcement des capacités aux niveaux national et régional, par le biais d'ateliers et de séminaires, a été la source de progrès. Cinq pays ont apporté leur concours au Centre national pour la recherche et le développement pédagogiques de Jordanie pour la collecte et l'analyse de données et la formation de fonctionnaires nationaux aux méthodes les plus récentes d'utilisation des données concernant l'éducation de base aux fins d'une planification plus rationnelle des politiques.

32. Le dialogue sur les inégalités entre les sexes et l'émancipation des femmes a été relancé en 1994 par la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en juillet 1994, et par les activités préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995.

33. Sept pays ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tout en formulant des réserves. Cet instrument, à l'instar de la Convention relative aux droits de l'enfant, devra faire l'objet d'un plus grand débat public dans tous les pays.

VII. APPUI FOURNI PAR LE BUREAU RÉGIONAL AUX PROGRAMMES DE PAYS

34. Le bureau régional appuie les bureaux nationaux en mettant à leur disposition des informations et des connaissances, et en leur fournissant une assistance technique et autre pour l'exécution des programmes de pays. Des ateliers et des séminaires de formation sont organisés à l'intention du personnel de l'UNICEF sur le terrain, du personnel national de contrepartie et d'autres partenaires du Fonds, auquel les organismes législatifs, les organismes à vocation technique et les médias, de même que les institutions financières apportent également leur concours. Le bureau régional publie et diffuse des ouvrages consacrés à la situation des femmes et des enfants. Des économies d'échelle sont dans bien des cas réalisées par le biais d'initiatives régionales portant notamment sur l'élaboration de stratégies et la mise au point de matériel de diffusion, la radio et la télévision, la publication d'ouvrages de référence et l'organisation d'activités de formation.

35. Le bureau régional a également soutenu les efforts déployés par les bureaux nationaux en vue de mieux répondre aux situations d'urgence grâce à la formation. En outre, les activités menées dans le cadre du projet relatif aux enfants touchés par les conflits armés couvrent désormais toute la région, et consistent notamment à mettre au point une série de manuels et diverses publications.

VIII. TENDANCES ET PERSPECTIVES

36. L'objectif principal pour 1995 consiste à atteindre les objectifs fixés pour le milieu de la décennie. L'Algérie, l'Égypte, le Liban, le Maroc, le Soudan, la Turquie et le Yémen ont besoin d'assistance, notamment technique. L'UNICEF doit, entre autres, développer les capacités d'analyse du contexte dans lequel évoluent les programmes. Il faudra à cette fin mieux comprendre les conséquences du processus de paix sur les enfants et les femmes dans la région, et mettre au point et appliquer des stratégies en ce qui concerne la coopération avec des pays qui ont résolu les questions de survie et doivent maintenant faire face à des questions plus complexes liées à un changement durable de

comportement, par exemple l'amélioration de la nutrition et de la santé génésique. Il importe également de renforcer la capacité de l'UNICEF pour ce qui est de l'analyse qualitative de la viabilité des programmes. À cet égard, le rôle des parents, des jeunes et des enfants doit être renforcé par des programmes novateurs. L'accent devra davantage être mis sur la santé, l'éducation et l'autonomie des filles et l'émancipation des femmes, les problèmes croissants de l'urbanisation et autres questions liées à l'environnement ainsi que sur les besoins spécifiques des enfants et des femmes pendant et après des conflits armés et d'autres situations d'urgence. Le bureau régional et les bureaux nationaux devront également parvenir à réunir des fonds, en particulier dans les pays où les questions du développement et de la protection de l'enfant se posent de façon plus aiguë.